

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2025 – 19h00

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le deux juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William, GUTHON Bernard, CROUZET Louisette

Étaient absents et excusés : MAYET Christelle, OUGIER Isabelle, DUSSERT Cédric

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

La séance débute à 19h00

Le compte rendu de la séance du 04/04/2025 est approuvé.

Délibération N° 2025 – 21 : SATA ALPE D'HUEZ GRAND DOMAINE SKI – Homologation grilles tarifaires forfaits ski été hiver 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'été 2025 et la saison d'hiver 2025/2026 doivent être validés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs publics des remontées mécaniques que la SATA souhaite appliquer pour la saison d'été 2025 (du 28/06/2025 au 30/08/2025) et la saison d'hiver 2025/2026 (06/12/2025 au 19/04/2026) – Alpe d'Huez grand domaine ski.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la SATA et présente les grilles tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les grilles tarifaires de la SATA pour la saison d'été 2025 et la saison d'hiver 2025/2026

Délibération N° 2025 - 22 : Finances Subventions associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2025.

Article	Association	Attribuée en 2024	Attribuée en 2025
65748	BO Studio	380.00 €	380.00 €
	Total	380.00 €	380.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la dite subvention

Délibération N° 2025 – 22 : CCO Adhésion au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de l'Oisans pour la fourniture administrative

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture administrative à souscrire par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passations des marchés, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes de l'Oisans souhaite passer un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 à l'article L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives à compter du 1er janvier 2022 pour une période de 4 ans.

Quatre communes étaient adhérentes à ce groupement de commande.

Le marché arrive bientôt à son terme et la Communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la Communauté de communes de l'Oisans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives constitué par la communauté de Communes de l'Oisans

Délibération N° 2025 - 25 : ONF Forêt communale d'Auris Programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif

L'ONF, qui gère notre forêt communale située sur Auris, propose un programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif, dans les trouées, qui sont le résultat des dernières coupes.

Un devis de 14 196.85 € hors-taxes est proposé par l'agence Territoriale de l'ONF pour la plantation et un devis de 4 738.96 € H.T. pour l'entretien des plantations, qui sont susceptibles d'être subventionné par le département dans le cadre de l'opération, «un arbre, un habitant».

Il s'agit de planter de nouvelles espèces conformément aux documents d'aménagement et selon le programme d'action préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine Forestier,

Outre les plans de feuillus (50) il est proposé des plans de cèdre (50), de hêtre (50), de mélèze d'Europe (250) et de pin (50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme et les devis présentés pour la régénération et l'enrichissement et l'entretien des plantations de la forêt communale située à Auris

Délibération N° 2025 - 25 : Comité des Fêtes convention de mise à disposition de la salle communale RDC Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Comité des Fêtes a élu son nouveau président M. Maxence DALBAN MOREYNAS suite à la démission de M Dominique OUGIER.

Une convention de mise à disposition de la salle communale RDC Mairie est établie entre la commune et l'association pour organiser ses réunions et stocker du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition de la salle communale RDC Mairie

Délibération N° 2025 - 26 : Vente de matériel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat d'un nouveau véhicule 4x4, il est proposé de vendre le TOYOTA LANDCRUISE 4x4, une lame de déneigement et une bétonnière au plus offrant.

Un affichage sera fait pour informer la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de ces biens au plus offrant

Délibération N° 2025 - 27 : Vente de matériel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert des services techniques dans les anciens locaux du centre d'entretien routier, la commune de Clavans souhaite racheter la cuve à gazoil des anciens locaux des services techniques pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la cuve à gazoil à la commune de Clavans

Délibération N° 2025 - 28 : Mandat de gestion des logements communaux

William PISTOLET fait le point des travaux du Moulin et de la rénovation des 2 appartements qui se terminera le 31 juillet prochain.

Pour la gestion locative, pour les mêmes motifs, Monsieur le Maire propose de confier la gestion à l'agence La Vendéenne aux mêmes clauses et conditions que le mandat précédent signé pour l'appartement de l'ancienne Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à l'agence la Vendéenne la gestion des appartements du Moulin

Délibération N° 2025 - 29 : Projet d'installation d'un garagiste dans 2 garages des locaux des services techniques du Moulin

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation de M Rémi SENECHAL, garagiste, sur la commune.

L'activité envisagée concerne la petite mécanique, les pneus et les dépannages.

Les locaux nécessaires identifiés sont les deux garages vétustes situés au-delà du bâtiment principal des services techniques auquel s'ajouterait l'usage d'un sanitaire isolé de ce dernier.

Dans le cadre d'un bail d'occupation temporaire de 2 ans, le candidat locataire prendrait les lieux en l'état sauf l'installation électrique mise aux normes par la commune.

Compte tenu de l'intérêt de voir s'installer un nouveau service pour la population, le Conseil Municipal après discussions donne un avis favorable et décide de fixer pour les 2 ans à venir un loyer de 300 € par mois à compter du début du bail compte tenu de l'état des locaux et des charges de remise en état importantes assurées par le preneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'installation d'un garagiste dans les garages communaux

Délibération N° 2025 - 30 : Consultation prestation ménage des locaux de la Mairie et de la Salle du traversant - Attribution

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 24 juin 2025 une consultation restreinte a été envoyée à l'entreprise Oisans Multi Services et CF CRYOGENIE en vue de sélectionner un prestataire pour la réalisation de prestations de ménage au sein des locaux de la Mairie et de la salle polyvalente du Traversant avec une date limite des offres au 04 juillet 2025 - 12h00.

Suite aux 2 propositions reçues, et après analyse des offres, il apparaît que le meilleur choix pour la commune est la proposition de l'entreprise CF CRYOGENIE, 4 rue de l'Oisans 38860 MONT DE LANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la prestation de ménage des locaux de la Mairie et de la salle du traversant à l'entreprise CF CRYOGENIE

Délibération N° 2025 - 31 : RD1091 Carrefour Auris

Suite à l'essai d'aménagement du carrefour de la Poste effectué pour vérifier le fonctionnement de la circulation et suite aux avis exprimés par des habitants sur la suppression du tourne à gauche, deux projets sont présentés au Conseil Municipal.

Le premier sans tourne à gauche dans la configuration en place depuis 2 mois pour ralentir la vitesse. Le deuxième avec le maintien du tourne à gauche.

Après discussion et prise en considération des avis des habitants le conseil municipal opte pour le maintien du tourne à gauche. Ce choix sera soumis au service des routes du Département gestionnaire de la RD 1091 préalablement à la finalisation du projet par notre bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2025 – 32 : Participation SIEPAF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Président du SIEPAF reçu en Mairie le 04 juillet

Depuis sa création dans les années 90 par nos trois communes de la Vallée du Ferrand – Besse, Clavans et Mizoën – le SIEPAF s'est donné pour mission de dynamiser notre territoire, à la fois par la promotion touristique du ValFerrand et par le développement de services essentiels à la population.

Avec le temps, l'évolution des compétences, notamment le transfert de la compétence tourisme à la CCO, a redéfini notre périmètre d'action. Aujourd'hui, le SIEPAF s'est recentré sur des services de proximité, en particulier pour les familles : restauration scolaire, garderie, accueil de loisirs, transport scolaire et extrascolaire, sans oublier des prestations complémentaires comme l'animation estivale, le transport aux marchés de Mont de Lans et du Bourg d'Oisans ou le portage de repas.

Mais le contexte général change. Le nombre d'enfants à Besse et Clavans a baissé drastiquement, impactant directement l'équilibre économique de nos services – notamment pour la garderie et l'accueil de loisirs – qui reposent sur des frais fixes importants. Nous vous avons alerté ce printemps sur ces évolutions préoccupantes.

Dans ce contexte, nous avons engagé une réflexion de fond :

- Comment adapter nos services aux besoins réels d'aujourd'hui ?
- Quelles sont les attentes des familles ?

Une première réunion avec les parents d'élèves en février 2025 n'a malheureusement pas permis d'avancer, faute de participation. C'est pourquoi nous prévoyons une nouvelle réunion début septembre, au Freney d'Oisans, avec l'objectif clair de présenter notre offre et écouter activement les besoins exprimés.

Pour construire l'avenir ensemble, le Conseil Syndical du SIEPAF souhaite aujourd'hui proposer à la Commune du Freney d'Oisans de devenir membre actif du SIEPAF.

Ce partenariat élargi serait une évolution naturelle pour notre territoire : plus de cohérence, plus de représentativité, et surtout une réelle capacité de co-construction des services de demain, qu'il s'agisse d'ajuster l'existant ou de créer de nouvelles solutions utiles à nos habitants. En plus, il permettrait à la commune du Freney d'Oisans de participer pleinement aux orientations politiques et aux décisions stratégiques du syndicat.

Dans un premier temps, nous vous proposons de désigner des représentants de votre Conseil Municipal pour participer, à titre consultatif (sans droit de vote) à nos réunions de travail. Ce rôle d'observateur actif permettrait d'amorcer une intégration progressive de votre commune au sein du SIEPAF, en toute transparence et dans un esprit de collaboration.

Les temps changent, nos territoires évoluent : ensemble, saisissons l'opportunité de construire une offre de services locale, pertinente et partagée.

Nous espérons vivement que cette proposition rencontrera l'adhésion de votre Conseil Municipal et marquera une nouvelle étape dans l'organisation de services publics de qualité au cœur de notre vallée élargie.

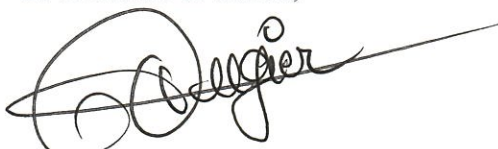
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération et désigne Christian PICHOU, Christelle MAYET, Sandrine DUSSERT et Louissette CROUZET pour représenter le Conseil Municipal aux réunions du SIEPAF

Questions diverses :

Armoires incendie : De très anciennes armoires métalliques contenant notamment des tuyaux existaient dans certains hameaux pour mettre à disposition de volontaire du matériel de secours. Aujourd'hui la responsabilité opérationnelle de la défense incendie incombe au SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours). Le maniement par des volontaires d'outils potentiellement dangereux est déconseillé et désapprouvé par le SDIS qui n'en souhaite pas le maintien. Les tuyaux très anciens encore stockés et certainement hors d'usage seront évacués pour éviter tout accident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 21h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Christian PICHOU

